

Recueil
des

Actes Administratifs

RAA- SPECIAL

- JUIN- 2004 -

SOMMAIRE

Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Tarn-et-Garonne « SPECIAL JUIN 2004 »
Parution le 17 juin 2004

PREFECTURE DE TARN-ET-GARONNE	2
SERVICES DECONCENTRES DEPARTEMENTAUX	2
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES ...	2
ARRETE N° 04-1026 du 15 juin 2004 PORTANT APPROBATION DU PLAN DEPARTEMENTAL DE GESTION D'UNE CANICULE DANS LE DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE.....	2

PREFECTURE DE TARN-ET-GARONNE

SERVICES DECONCENTRES DEPARTEMENTAUX

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES**

**ARRETE N° 04-1026 du 15 juin 2004
PORTANT APPROBATION DU PLAN
DEPARTEMENTAL DE GESTION D'UNE
CANICULE DANS LE DEPARTEMENT DE
TARN-ET-GARONNE**

La préfète de Tarn-et-Garonne,

Vu le code général des collectivités
territoriales ;

Vu la loi n° 87-565 du 22 juillet 1987 modifiée
relative à l'organisation de la sécurité civile, à
la protection des forêts contre l'incendie et à la
prévention des risques majeurs ;

Vu le décret n° 88-622 modifié du 6 mai 1988
relatif aux plans d'urgence ;

Vu la circulaire interministérielle n°
NOR/INT/E/04/00057/C du 12 mai 2004
relative aux actions à mettre en œuvre au
niveau local pour détecter, prévenir et lutter
contre les conséquences sanitaires d'une
canicule ;

Vu les observations des services concernés ;
Sur proposition du secrétaire général de la
préfecture de Tarn et Garonne ;

Arrête :

Article 1er : Le plan départemental de gestion
d'une canicule dans le département de Tarn-
et-Garonne joint au présent arrêté, est
approuvé et entre en vigueur à compter de ce
jour.

Article 2 : le Secrétaire Général de la
Préfecture, le sous-préfet, le Directeur
Départemental des Affaires Sanitaires et
Sociales, les chefs des services de l'Etat
concernés, le Président du Conseil Général,
les Maires des communes du département,
sont chargés, chacun en ce qui les concerne,
de l'application du présent arrêté qui sera

publié au recueil des actes administratifs de la
préfecture de Tarn et Garonne.

Fait à Montauban, le 15 Juin 2004

La préfète :

Anne-Marie CHARVET